

**PROJET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
DU PÔLE PETITE ENFANCE**



LE MOT DE MADAME LUX



Madame, Monsieur, Chers parents,

Vous avez fait le choix des structures et des services municipaux de la Ville de Metz pour confier votre tout petit. Il représente pour vous, je le sais, ce qu'il y a de plus précieux au monde. Aussi je vous remercie de votre confiance et je vous propose, par le biais de cette annexe à notre projet éducatif, de prendre connaissance des valeurs qui président à la prise en charge de votre enfant dans nos crèches, que ce soit en accueil collectif ou en accueil familial, nos lieux de premiers loisirs ou nos actions dédiées à la parentalité. Dans tous ces lieux, nos agents, qui sont des professionnels qualifiés et formés, sont attentifs aux besoins de l'enfant, cherchent à répondre de façon sensible à tous les signaux qu'il leur adresse (verbaux et non verbaux), à stimuler sa curiosité et son autonomie, à entretenir avec lui une relation chaleureuse et empathique.

Il nous a semblé important de compléter notre projet éducatif par une annexe entièrement dédiée au développement durable, tant il me semble important d'apporter notre contribution aux problématiques fondamentales que recouvre cette thématique.

Comment aider nos enfants à ne pas perdre confiance dans le monde des adultes, responsable de la fragilité de la planète que nous leur laissons ? Comment les protéger aujourd'hui et leur permettre de faire de meilleurs choix demain ?

C'est à ces questions que j'ai souhaité que nous cherchions à apporter des réponses, en nous engageant résolument dans des démarches d'améliorations successives concernant tant nos bâtiments et nos achats que l'humain, au travers de projets inclusifs, visant à réduire les inégalités et à favoriser la cohésion sociale.

Dans l'espoir de vous voir partager d'inoubliables expériences avec votre enfant au sein de nos services, je vous en souhaite une bonne lecture !

Isabelle LUX
Adjointe au Maire déléguée
à la petite enfance, la famille
et la parentalité

PRÉAMBULE

La définition du développement durable la plus emblématique figure dans le rapport « Brundtland », de la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement de 1987 :

« Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures ».

Intégrant les orientations stratégiques de la 3ème génération de l'agenda 21 pour les années 2018-2030, le Pôle petite enfance de la Ville de Metz a défini son action autour des 3 dimensions du développement durable :

- *Le développement environnemental*, pour atténuer le changement climatique et protéger la vie et la nature,
- *L'équité sociale*, pour s'épanouir et développer la solidarité et le vivre ensemble,
- *Le développement économique durable*, pour produire et consommer autrement.

Cet engagement fort autour des 3 axes du développement durable est une priorité municipale portée par Mme Isabelle LUX, adjointe au Maire déléguée à la petite enfance, à la famille et à la parentalité qui s'appuie sur des actions concrètes.





LE DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL

Il vise à réduire les actions néfastes pour la planète afin de préserver l'écosystème, notre santé, la biodiversité et la flore.

L'adaptation de notre territoire aux évolutions climatiques, la protection de la nature et la préservation de la biodiversité sont des enjeux environnementaux majeurs pour lesquels le pôle petite enfance s'engage à travers de multiples actions à court et moyen terme.



› Renforcer le nettoyage alternatif

Depuis 2019, tous les établissements petite enfance ont remplacé les produits d'entretien issus de la chimie par des procédés de nettoyage plus naturels.

- *Le nettoyage vapeur* : l'ensemble des équipements a été équipé d'appareils vapeur électroportatifs
- *L'utilisation de l'eau ozonée* : des centrales de distribution de l'eau ozonée ont été installées dans tous les établissements. Ce système de nettoyage écologique change l'eau du robinet en solution aqueuse d'ozone stabilisé ou trioxygène aqueux. Cette technologie brevetée est détergente et désinfectante. Elle est active sur les bactéries comme sur les virus, sans aucun dégagement gazeux ni rejet nocif dans les eaux usées.
- *Le recours aux produits naturels* tels que le vinaigre, le savon noir ou le bicarbonate demeure une alternative.

L'utilisation de la vapeur et de l'eau ozonée concerne aussi bien les surfaces (sols, murs, plans de travail, vitres...), que le mobilier (lits, chaises, tables, tapis...) ou les matériels de puériculture, jeux et jouets.

Un plan de nettoyage précis et une formation des personnels techniques permettent aux agents d'employer la technique appropriée pour chaque cas de figure.

Le pôle petite enfance a fait l'acquisition d'un appareil de décontamination des petits objets par rayonnement UVc, qui permet de désinfecter les jeux et matériels supportant difficilement le contact avec la vapeur ou l'eau. Actuellement testé dans les ludothèques, un déploiement de ce type de matériel sera envisagé dans d'autres établissements au cours des prochaines années, en fonction des résultats de l'expérimentation.

Le prochain objectif en cours de réflexion est la réduction des produits lessiviels pour lavage du linge et de la vaisselle des crèches.



› Lutter contre les perturbateurs endocriniens

Agir sur notre environnement, c'est agir sur notre santé et celle de nos enfants.

Les perturbateurs endocriniens agissent en altérant les fonctions hormonales de notre organisme. La grossesse, la petite enfance et la puberté sont des périodes de vulnérabilité plus importantes. On retrouve les perturbateurs endocriniens dans les plastiques (phtalates, bisphénol A), dans les pesticides, les cosmétiques (paraben), dans les solvants...

La petite enfance s'engage dans l'amélioration de cet environnement en modifiant sa politique d'achat et d'équipement.

- Le mobilier des crèches est fabriqué avec du bois issu de forêts durables, des peintures et des vernis sans solvants.
- Les crèches remplacent au fur et à mesure la vaisselle en matières plastiques (polycarbonate, mélamine) par des matériaux sans perturbateurs endocriniens. Actuellement un tiers de la vaisselle des crèches est composée de verre, verre trempé, inox, porcelaine ou encore en polyéthylène biosourcé à base de résidus de fibres de canne à sucre. Les biberons proposés aux bébés sont en verre.

- Les équipes acquièrent davantage de jeux et jouets fabriqués avec des matériaux écoresponsables, bois, tissus, bioplastiques.
- Le passage aux couches plus respectueuses de la santé des enfants : Au 1^{er} janvier 2021, les crèches ont débuté l'utilisation de couches sans lotion pour une période de transition temporaire. Depuis janvier 2022, la Ville de Metz a conclu un marché public d'achat de couches encore plus performantes, d'une part en matière de santé des bébés, par rapport à la qualité des matériaux entrant dans la composition des couches, et sur la fabrication écoresponsable des couches d'autre part, en tenant compte de leur impact environnemental. Par ailleurs l'utilisation de couches lavables reste une possibilité offerte aux familles qui en expriment le souhait.





› Éveiller à la nature et à l'environnement

Tous les établissements d'accueil de jeunes enfants ont accès à un espace extérieur dédié, dont 80% avec un îlot de verdure plus ou moins développé.

En collaboration avec le Pôle Espaces Naturels et Jardins, une étude est en cours pour l'installation de végétaux dans les cours des crèches de manière à apporter de la fraîcheur aux enfants et aux personnels.

- Dans toutes les crèches municipales disposant d'un espace extérieur adapté ainsi qu'au sein du Relais petite enfance, des mini-potagers sont installés en saison par les équipes éducatives faisant participer les enfants aux activités de jardinage. Les jeunes enfants peuvent ainsi découvrir le cycle des plantes, du semis jusqu'à la récolte des fruits et légumes sans oublier les séances d'arrosage du jardin.
- Cette pratique potagère a été complétée par l'installation de composteurs dans tous les établissements disposant d'un îlot de verdure. Le compost sera utilisé l'année suivante pour amender la terre des carrés de culture.

→ Dans les 9 bâtiments où une descente d'eau pluviale est accessible, l'installation de récupérateurs d'eau de pluie est en cours. Cette eau servira à l'arrosage des plantations des enfants lors des activités de jardinage.

→ Cet éveil à la nature est complété par les sorties extérieures qui sont régulièrement proposées aux enfants, notamment dans les différents parcs et jardins de la ville. Cette sensibilisation à l'environnement fait l'objet de sorties pédagogiques dans des lieux de promotion de la nature : le Centre de Protection de la Nature Les Coquelicots à Vallières, le jardin botanique, la cueillette de Peltre, la Jardinothèque à Devant les Ponts...

CUEILLETTE
DE PELTRE



› Améliorer le tri sélectif et la réduction des déchets

Le tri et la réduction des déchets sont l'affaire de tous, petits et grands !

→ Le tri :

Le tri sélectif est en place sur l'ensemble des établissements et des ambassadeurs du tri de l'Eurométropole de Metz apportent leurs conseils aux équipes.

Des ateliers ludiques sont mis en place pour initier les enfants à cette pratique, repérer les différents bacs, amener les déchets verts au composteur.

Le tri des déchets permet le recyclage du papier, carton, verre, plastique dans les filières spécialisées.

Les déchets ménagers non recyclables sont incinérés ; ils participent à créer l'énergie nécessaire pour le chauffage urbain, dont est équipé la plupart des crèches.



→ Le recyclage :

Le recyclage des matériaux pour les activités éducatives s'est généralisé dans les crèches et ludothèques ainsi qu'au sein du Relais petite enfance. Ces matériaux et objets en carton, plastique, aluminium, inox, tissu permettent de multiples découvertes sensorielles, de créer de nouveaux jeux, de décorer les espaces de vie...

Le recyclage, c'est aussi donner une seconde vie au linge usagé des crèches : des serviettes de toilette sont devenues des essuie-mains individuels pour remplacer le papier à usage unique, ou encore des gants de toilette à la taille des mains des enfants, des draps usés se sont transformés en vêtements de poupées... Et les tissus en fin de vie sont recyclés via des filières spécialisées dans leur valorisation.

→ La réduction des déchets :

La réduction des déchets passe par la maîtrise du gaspillage alimentaire en ajustant au mieux les commandes de repas auprès de la cuisine centrale et en valorisant les restes par le compostage lorsque cela est possible.

Le déchet majeur des établissements petite enfance reste la couche, à l'heure actuelle aucune filière ne permet de valoriser ce déchet. Nous restons cependant attentifs aux innovations des industriels dans ce domaine !



L'ÉQUITÉ SOCIALE

C'est développer la solidarité entre les générations et contribuer à la cohésion sociale.
Permettre à chacun de trouver sa place dans la ville.

› Accueillir les enfants en situation de handicap et améliorer l'accessibilité dans les crèches et ludothèques



L'inclusion de tous est un facteur essentiel de l'équité sociale pour mieux vivre ensemble.

Dans le domaine du handicap, la petite enfance à Metz s'appuie sur la crèche Charlemagne, qui réserve pour cet accueil 7 de ses 25 places, et sur le renfort de 2 agents volants référents handicap qui facilite l'accueil des enfants dans les 24 autres crèches municipales et associatives messines. Depuis septembre 2021, le multi-accueil de Magny avec la collaboration d'une infirmière puéricultrice dédiée lui aussi 5 de ses 20 places à l'accueil des enfants en situation de handicap.

Pour renforcer cet accompagnement et dynamiser encore davantage cette politique inclusive, d'autres actions sont envisagées :

- élaborer, en partenariat avec le Pôle Education de la Ville de Metz et l'Éducation Nationale, un dispositif spécifique destiné à accompagner vers l'école des enfants à besoins particuliers
- améliorer et développer le réseau des acteurs autour de la prise en charge du handicap (CAMSP, SESSAD, CMP, etc...)



Côté accessibilité, 65% des bâtiments petite enfance détiennent d'ores et déjà leur attestation au 1^{er} janvier 2022, 10% sont actuellement en travaux, et 25% sont programmés pour des travaux à réaliser d'ici à 2024.

› Éveiller au langage et développer l'interculturalité

« Le langage nous relie au monde et aux autres »

Le développement du langage est primordial pour que l'enfant soit pleinement épanoui.

La communication gestuelle associée à la parole est une possibilité pour le jeune enfant d'établir un dialogue avec son entourage. Sa mise en œuvre dans les crèches dans le cadre du projet d'éveil au langage permet aux professionnels d'entrer en communication active avec les enfants sur la base de concepts et de mots simples (bonjour, merci, papa, maman, boire, manger, encore, interdit, doudou, sucette, dormir, changer la couche...) avant même l'acquisition du langage oral.

Le pôle petite enfance souhaite mettre en place un partenariat avec des orthophonistes pour former les professionnels à accompagner au mieux les familles dans l'apprentissage du langage et contribuer à en prévenir les troubles.

La mixité culturelle des établissements petite enfance amène les équipes éducatives à développer des activités ludiques autour des langues et cultures du monde en ayant recours aux compétences des agents, des parents et de tiers comme des associations ou instituts.



> Dynamiser les activités intergénérationnelles

Le lien entre les générations est un facteur du mieux vivre ensemble. La petite enfance a amorcé des actions en direction de nos aînés.

→ Des projets d'animations intergénérationnelles ont vu le jour avec les EPHAD et les résidences pour personnes âgées de proximité (les crèches « Au Clair de Lune » à Bellecroix et Les Guérets à Queuleu). Ces initiatives sont à encourager et à développer.

→ Les ludothèques mettent en place des activités dédiées favorisant le lien enfant/grands-parents.

→ Les chargées de mission petite enfance élargissent leurs propositions de thématiques en traitant de la « grand-parentalité d'aujourd'hui » dans le cadre d'actions d'accompagnement à la parentalité.





› Réinterroger l'offre d'accueil petite enfance et parentalité

Afin d'adapter l'offre d'accueil petite enfance aux besoins de toutes les familles, la ville se réinterroge tant qualitativement que quantitativement sur l'offre proposée au regard du diagnostic social de territoire.

- De nouveaux projets émergent comme la création en 2022 et 2023 de Maisons d'Assistantes Maternelles, et d'une « Maison des bébés », laquelle s'appuiera sur les recommandations du rapport des 1000 premiers jours.
- L'adéquation entre l'offre existante en horaires décalés ou de nuit (proposée par les crèches de la Grange-aux-Bois et de Clair de Lune à Bellecroix) et les besoins des usagers est réexaminée chaque année. Un nouveau partenariat a également été conclu en 2021 avec l'association ALYS dans le cadre du dispositif « Taties à toutes heures » proposant une garde à domicile d'urgence ou complémentaire à un mode de garde existant.

› Être au plus près des usagers

Afin de faciliter l'accès des usagers au service public, la petite enfance assure des permanences régulières au sein des Mairies de Quartier. Les professionnelles y proposent la préinscription en crèche, les informations relevant des Relais Petite Enfance, des rencontres autour de la parentalité, du prêt de jeux par le biais des ludothèques.

Une enquête annuelle réalisée dans le cadre de la certification AFNOR Certi'crèche permet en parallèle de consulter très régulièrement les familles. Le plan d'amélioration continue de chaque établissement s'attache à prendre en compte les suggestions, réclamations et satisfecit exprimés.





› Proposer un soutien à la parentalité

L'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif s'adresse à tous, de la petite enfance à l'adolescence : tout parent se pose des questions d'ordre éducatif, affectif, scolaire, social, sanitaire ou culturel.

Deux chargées de mission, œuvrant dans les domaines de parentalité et de la prévention précoce, mènent des actions d'écoute, de dialogue, de conseil, d'orientation, d'accompagnement, d'information...

Elles sont présentes dans les permanences des mairies de quartier, les ludothèques, les crèches, au Relais Petite Enfance, dans les écoles maternelles. Elles créent des partenariats

avec les acteurs sociaux, les enseignants des différents secteurs de la ville et notamment dans les quartiers politiques de la ville.

Installées dans la toute nouvelle Maison des Bébés (ouverture en 2023), elles animent les lieux par le biais d'actions d'information, de formations, des groupes d'échanges, de dialogue, des animations culturelles...

La Maison des Bébés a pour objectif de devenir le lieu de convergence des différents professionnels et acteurs de la petite enfance pour mener des actions à destination des familles.

› Développer des partenariats notamment en quartier politique de la Ville

Travailler à l'inclusion de tous dans la ville, c'est travailler en permanence avec les acteurs de la vie sociale dans les quartiers. C'est pourquoi la petite enfance s'attache à créer du lien avec les associations œuvrant sur le terrain pour mieux répondre aux besoins des

familles, avec Pôle emploi pour accompagner les parents en parcours d'insertion professionnelle, ainsi qu'avec les Centres Moselle Solidarités pour proposer des accueils relais lorsque cela paraît utile.



› Améliorer les conditions de travail

Offrir de bonnes conditions de travail aux agents et un cadre sain et accueillant aux enfants permet de rendre un service public de meilleure qualité pour le bien-être de tous.

Afin de créer cet environnement favorable, et outre les nombreuses opérations de maintien en condition et d'amélioration des matériels et des bâtiments, la petite enfance s'engage notamment dans :

- L'acquisition de mobiliers ergonomiques spécifiques petite enfance : tabourets à roulettes à hauteur des jeunes enfants, tables d'enfants ergonomiques, mobiliers faciles à manipuler, avec roulettes, plus légers...
- Le contrôle de la qualité de l'air en réalisant des diagnostics des installations, des mesures de la qualité de l'air et en mettant en œuvre les actions correctives.





LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Il développe des modes de production et de consommation durables. La petite enfance s'est engagée dans un plan de réduction de ses consommations en énergie, en papier...

› Dématérialiser nos procédures

Nos services basés sur des procédures administratives sont de gros consommateurs de papier. Des efforts ont été engagés auprès des professionnels pour réduire les impressions, privilégier le recto-verso, utiliser les anciens documents pour le brouillon...

Le dossier papier tend à se réduire au strict minimum, la numérisation des relations avec les familles constitue un atout pour faciliter et fluidifier les démarches.

La petite enfance s'est pleinement investie dans cette modernisation de la relation usager en recourant quasi exclusivement aux échanges de courriers par mail avec les familles et les assistantes maternelles privées, ainsi qu'au travers de diverses démarches en ligne destinées à faciliter le lien entre les professionnels et les familles.

En se connectant sur le site de la Ville de Metz, les usagers peuvent avoir accès à plusieurs services en ligne :

- S'inscrire à une activité ou un spectacle en ludothèque : ce service mis en place avant la crise de la Covid 19 a pris tout son sens ces derniers mois avec les contraintes sanitaires.
- « Contact parent » permet à un parent d'échanger sur des questions de parentalité avec une professionnelle et d'être orienté vers des acteurs spécialisés le cas échéant.
- S'inscrire à une réunion d'information sur les modes de garde, en présentiel ou en distanciel.
- Réserver un rendez-vous de préinscription avec les Relais Petite Enfance pour les parents en recherche d'un mode de garde, rendez-vous qui pourra être assuré en présentiel, par téléphone ou en visioconférence.
- Réserver de l'accueil occasionnel en ligne dans une crèche « Ma crèche Lib' » : ce service est en phase de montée en puissance dans les multi-accueils, et permet aux familles de pouvoir sélectionner des créneaux d'accueil occasionnel disponibles mis en ligne par chaque établissement.
- Un « kiosque petite enfance » qui constituera un espace famille en ligne où les parents pourront consulter les données relatives à l'accueil de leur enfant (contrat, réservations, factures, demandes de congés, actualités de la crèche...) est en cours d'étude.

› Réduire nos consommations énergétiques

Les bâtiments abritant les crèches et ludothèques sont des consommateurs significatifs d'énergies et de fluides nécessaires à leur fonctionnement : eau, électricité, chauffage.

Le pôle petite enfance met en place un suivi des consommations d'énergie par établissement et une planification des travaux et aménagements à réaliser pour réduire ces consommations.

- Le remplacement des éclairages à néons par des éclairages LED avec des variateurs dans les pièces de vie ou à détection dans les zones de passage a été initié, certaines crèches étant déjà entièrement équipées et d'autres partiellement.
- Dans les sanitaires, les robinets sont remplacés par des robinets à commande non manuelle, soit avec un système de détection soit avec une commande fémorale ou poussoir
- L'installation de fontaines à eau pour la boisson des enfants, branchées sur le réseau d'eau potable est en cours de déploiement. Ces fontaines vont permettre de supprimer à terme l'emploi des bouteilles en plastique et de ce fait réduire les déchets plastiques.
- L'utilisation des bacs de pré-imprégnation des lavettes pour le sol permet de ne consommer que la juste quantité d'eau ozonée nécessaire au lavage des sols. Il n'est plus besoin de remplir des seaux de 8 à 10 litres d'eau.
- Hors période épidémique, la serviette de toilette utilisée pour le change des enfants est conservée pour la journée sauf si elle est souillée. Cette procédure réduit le nombre de lessives et donc la consommation d'eau et de produit lessiviel.
- L'isolation par l'extérieur des bâtiments est réalisée lors des ravalements de façades lorsque cela est possible.
- Une étude est en cours pour l'installation de panneaux solaires sur le toit des crèches disposant d'une surface et d'une orientation adaptées.



› Favoriser les achats labellisés, bio

Consommer responsable et durable, c'est favoriser les circuits courts et les entreprises qui prennent des engagements en matière de développement durable.

La petite enfance s'engage dans cette démarche responsable au travers :

→ Du marché de restauration scolaire et des crèches qui propose 50% de produits durables dont 20% d'aliments BIO et 30% de labels et circuits courts.

→ Des critères d'achats de matériel et consommables petite enfance : mobilier avec des bois issus de forêts durables, couches labélisées, jeux et jouets en matériaux durables...



› Développer l'économie circulaire et solidaire

Partager et donner une deuxième vie aux matériels et fournitures petite enfance, c'est économiser les ressources de la planète, limiter la surconsommation tout en créant du lien social. Pour donner une deuxième vie aux objets et notamment au matériel de puériculture,

les crèches, les ludothèques ainsi que la « Maison des bébés » (ouverture 2023) s'engagent à organiser des bourses d'échanges, ressourceries, ou encore des collectes au profit d'associations accompagnant les plus démunis.

› Encourager les nouvelles mobilités

Afin d'encourager les parents des jeunes enfants qui fréquentent les crèches et les ludothèques à utiliser des moyens de déplacement alternatifs à la voiture, la petite enfance en lien avec

les services de la ville et de la métropole renforce l'implantation de parkings à vélo (arceaux ou abris) devant les établissements petite enfance.



Ce projet s'inscrit dans la démarche de certification des crèches municipales par AFNOR, le développement durable étant l'un des 7 engagements du référentiel Certi'crèche.

Depuis le Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, le projet de développement durable devient une partie intégrante du projet d'établissement des structures petite enfance.

Son application et la mise en œuvre des objectifs fixés sont suivies par le pôle petite enfance et évaluées chaque année.



Projet rédigé par des professionnels du Pôle petite enfance
de la Ville de Metz
Actualisé en 2022

Ne pas jeter sur la voie publique 

